

Le Contrat Local de Santé (CLS) de Montreuil



Participez au CLS !


Montreuil.fr

Montreuil est désormais doté d'un Contrat local de santé !

Adopté par le Conseil Municipal du 29 mars 2012, ce document fixe un **plan d'action pluriannuel avec l'État et l'Agence régionale de santé.**

Il conforte le travail entrepris par la municipalité depuis 2008 : **lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé,** qui touchent particulièrement la Seine-Saint-Denis.

La réflexion que nous avons menée avec les habitant-e-s et les professionnels de santé avait permis d'identifier des priorités claires : renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé ; rendre plus équitable l'offre municipale de soins en faveur des populations les plus démunies.

La municipalité a ainsi engagé la **modernisation de ses cinq Centres Municipaux de Santé et ouvert un centre flambant neuf (Tawhida Ben Cheikh)** dans le quartier Bel Air - Grands Pêchers, qui en était jusqu'ici dépourvu. Nous avons par ailleurs accompagné la création d'une Maison médicale de garde permettant d'assurer la permanence des soins, et renforcé les actions du Service Communal d'Hygiène et de Santé, du service de lutte contre le saturnisme et de l'Atelier Santé Ville.

Ces actions sont appuyées par une démarche plus globale, avec l'ouverture du CLIC Annie Girardot (Centre local d'information et de coordination gérontologique), ou encore le déploiement d'une mission Handicap.

Vous retrouverez dans les pages suivantes les grands axes de ce Contrat local de santé. Celui-ci sera évalué après une année de mise en œuvre, afin d'être amélioré encore.

Par son engagement résolu, la ville de Montreuil franchit ainsi une nouvelle étape importante dans sa démarche pour **offrir à l'ensemble des Montreuillois-es un meilleur accès à des soins de qualité.**

Dominique Voynet

Maire de Montreuil

Stéphane Bernard

Conseiller municipal délégué à la Prévention et la Santé

Sommaire



Page 4

Le Contrat Local de Santé : définition

Page 5

La santé à Montreuil : quelques chiffres

Page 6

Le Contrat Local de Santé en action

Axe 1 : Agir pour la santé des enfants

Axe 2 : Agir pour la santé des adolescents

Page 7

Axe 3 : Agir pour la santé des femmes

Axe 4 : Agir pour la santé des migrants

Page 8

Axe 5 : Agir pour la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Axe 6 : Améliorer la santé mentale et contribuer au mieux-vivre ensemble

Page 9

Axe 7 : Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires

Axe 8 : Prévenir les risques technologiques et environnementaux

Page 10

Axe 9 : Favoriser l'accès aux droits et à la couverture de santé

Axe 10 : Renforcer la prévention des addictions

Page 11

Axe 11 : Améliorer l'offre de soins

Axe 12 : Développer des approches territorialisées et coopératives avec les habitants

Le Contrat Local de Santé : définition

En 2008, la ville de Montreuil a engagé une **démarche de concertation** entre les habitants et les acteurs de la santé pour définir de façon collective les priorités en matière de santé publique au plan local. Six forums « santé » ont été organisés au printemps 2011 sur l'ensemble du territoire. Habitants et professionnels sanitaires et sociaux se sont rencontrés au sein de groupes de travail.

→ **Associer les habitants aux orientations politiques futures en matière de santé publique.**



Les objectifs et le cadre des Contrats Locaux de Santé ont été définis par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009. La loi a été adoptée pour se doter d'une nouvelle organisation régionale de la santé publique qui renforce l'ancrage territorial des politiques de santé et qui s'appuie sur une vision globale de la santé.

En octobre 2011, cette concertation a donné lieu à l'organisation de la **Conférence Locale de Santé** et a permis de concrétiser des actions.

La concertation a permis l'élaboration d'un Plan Local de Santé Publique (PLSP).

A partir du PLSP, le Contrat Local de Santé (CLS) a été passé entre la Ville, l'Agence Régionale de Santé et l'État.

Le CLS est piloté par la Direction de la Santé de la Ville.

Les services pilotes dans la mise en œuvre du CLS :

- les Centres Municipaux de Santé (CMS)
- le service de lutte contre le saturnisme
- le service communal hygiène et santé (SCHS)
- l'Atelier Santé Ville
- la mission handicap
- la mission santé mentale et santé des adolescents
- la mission logement et habitat
- la mission violences faites aux femmes
- la direction de l'environnement pour une bonne articulation avec l'agenda 21
- la direction des solidarités et de la coopération avec notamment son service intégration, son service personnes âgées.

Des services coopérants tels que :

- éducation, enfance, jeunesse, sports
- le service de développement de la vie de quartier
- la politique de la ville avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) avec lequel le CLS s'articule
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Et de nombreux acteurs associatifs et institutionnels sanitaires et sociaux tels que le Centre Hospitalier Intercommunal, PROSES, Lieu Ecoute Accueil, Instituts Médico-Educatifs, PASS93, résidences sociales, maisons de retraite, CAP'S, AIDES Montreuil, Centre Hospitalier de Ville-Evrard, Centres Médico-Psychologiques, le Centre Départemental de Dépistage et de Prévention Sanitaire, Vie Libre, Établissements et Services d'Aides par le Travail, Protection Maternelle et Infantile, service de Santé Scolaire.

La santé à Montreuil : Quelques chiffres

Enfance et éducation

- **Une mortalité infantile** qui concerne 7,6 enfants pour 1000 à Montreuil alors qu'elle est de 5,4 enfants pour 1000 en Seine-Saint-Denis.
- Sur l'année 2010-2011, 17 % des élèves de CM1 présentaient un **surpoids** modéré ou étaient obèses.
- **La carie dentaire** est précoce dans les établissements classés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP).

Soins

- Fin 2009, 14,2 % des assurés ont des **Affections Longue Durée** à Montreuil contre 13,7 % dans le département.
- En 2011, on comptait 1 **médecin** libéral (généraliste et spécialiste) pour 1000 habitants.

Santé mentale

- En 2010, 2585 patients ont été pris en charge par le 10^{ème} secteur de **psychiatrie** de Ville-Evrard et 244 patients sont hospitalisés.
- On compte une moyenne annuelle de 30 **hospitalisations sous contrainte**.



Habitat et santé

- Depuis 1992, 1476 enfants ont été dépistés contre le **Saturnisme** et 228 d'entre eux ont été identifiés intoxiqués. 7000 adresses sont concernées et correspondent au bâti construit avant 1949 dont 1000 disposent de données de présence de plomb.
- 20 % des ménages montreuillois sont en situation de **précarité énergétique**.

Seniors

- 15 488 personnes **âgées de 60 ans et plus** à Montreuil et 1381 personnes **âgées de 85 ans et plus**.

Santé des femmes

- Le dispositif de dépistage organisé du **cancer du sein** fait l'objet d'une utilisation moins fréquente par les femmes montreuilloises de 50 à 74 ans avec un taux de recours de 43,9% contre 45,7% pour le département de la Seine-Saint-Denis.
- En Seine-Saint-Denis, 23 % des femmes interrogées de 18 à 21 ans reconnaissent avoir subi des **violences physiques** et 14 % des **agressions sexuelles**.

Le Contrat Local de Santé en action

Après concertation des habitants et des acteurs de la santé, la ville a mis en oeuvre une approche transversale sur les thématiques **de la santé** (addictions, habitat, santé mentale...), **de la population** (femmes, adolescents, seniors, enfants, personnes en situation de handicap) et **du territoire** (réduction des inégalités territoriales). Cette approche a permis de dégager **12 axes de travail déclinés en actions :**

Axe 1 : Agir pour la santé des enfants

1. Mieux accompagner les enfants et leurs parents lors de la 1^{ère} année de vie.
2. Faire connaître la Protection Maternelle Infantile (PMI) à toutes les femmes enceintes.
3. Sensibiliser les enfants de Cours Préparatoire (CP) à l'hygiène bucco-dentaire et permettre un accès précoce chez le dentiste. Une action plus spécifique sera entreprise dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap.
4. Développer des actions de prévention, de dépistage et de promotion de la santé en matière de nutrition chez les enfants (obésité, surpoids).

5. Accompagner les enfants en situation de surpoids et d'obésité, leurs familles et les professionnels.
6. Prendre en charge médicalement et diététiquement les enfants en surpoids ou obèses.

Exemples d'actions :

- Le dépistage du surpoids et de l'obésité de tous les enfants de CM1
- La participation de l'école Daniel Renoult au projet « classe de ville », thème « cuisine » en avril 2012.
- La participation de l'école Anatole France au projet « Montreuil à la Pêche » (promotion de l'activité physique et de l'équilibre alimentaire) de mars à juin 2012.

Axe 2 : Agir pour la santé des adolescents

1. Créer un réseau santé pour les intervenants en milieu scolaire sur des thématiques telles que l'éducation sexuelle et les conduites à risques.
2. Recenser et développer des initiatives au sein des lieux dédiés aux adolescents et favoriser l'accès aux soins.

3. Accompagner et mener des actions de prévention pour les jeunes en rupture scolaire.

Exemple d'actions :

Des conférences-débat sur l'adolescence seront mises en place.

Axe 3 : Agir pour la santé des femmes

1. Accompagner des relais d'informations (habitants, associations) sur deux thématiques en particulier :
 - a. la nutrition (ex. des ateliers cuisine...)
 - b. le dépistage organisé du cancer du sein (ex. la réalisation de support de sensibilisation et d'information...).
2. Améliorer l'accompagnement global des victimes dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes. Un renforcement des consultations de victimologie pour les enfants et les adolescents exposés et la formation des professionnels de l'hôpital André Grégoire contribuent à l'élaboration du dispositif d'accompagnement.

Exemples d'actions :

- La mise en place d'un atelier nutrition à l'initiative des femmes du quartier Le Morillon. L'action a été accompagnée par l'Atelier Santé Ville et par une diététicienne.
- La consultation pour les enfants exposés aux violences est effective au Centre Municipal de Santé Tawhida Ben Cheikh depuis juillet 2012.



Axe 4 : Agir pour la santé des migrants

1. Animer et coordonner un réseau d'acteurs (résidents, associations, services, gestionnaires) pour la mise en place d'actions dans les huit foyers de travailleurs migrants.
2. Faciliter l'accès aux droits et améliorer l'accès à la prévention et aux soins des migrants.

Exemples d'actions :

- La mise en place d'un groupe de travail visant à coordonner des actions dans les foyers.
- Développer des projets notamment de médiation sociale en faveur des migrants âgés.
- Actions de dépistage de la tuberculose dans les foyers.

Axe 5 : Agir pour la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

1. Soutenir les « aidants » (accompagnant une personne âgée ou en situation de handicap) par la formation, l'accompagnement psychologique, les solutions de répit à domicile.
2. Prévenir et mener des actions de dépistage de la dénutrition des personnes âgées et faciliter l'accès aux dispositifs de prise en charge.
3. Rendre accessible une consultation spécialisée de gériatrie dans les Centres Municipaux de Santé.
4. Étudier la possibilité de créer une « équipe mobile d'évaluation gériatrique » : évaluation de situations à domicile.
5. Renforcer le réseau d'intervenants en géronto-psychiatrie par des actions de formation des professionnels et la mise en place d'une consultation spécialisée.
6. Favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en développant l'animation d'un réseau de professionnels de santé pluridisciplinaire.



Exemples d'actions :

- La réalisation d'une conférence sur l'autisme.
- Constituer un annuaire en ligne sur le site de la Ville à destination des professionnels et des usagers en recensant les cabinets médicaux et paramédicaux adaptés
- Mise en place d'ateliers équilibre et prévention des chutes au CMS D. Renault
- Le café des aidants par les accompagnants de personnes âgées.
- Cycles de conférences « Bien vieillir en santé » de février à mai 2013.



Axe 6 : Améliorer la santé mentale et contribuer au mieux-vivre ensemble

1. Mettre en place un Conseil Local en Santé Mentale pour améliorer la prise en charge des patients relevant de la psychiatrie, pour proposer une offre diversifiée d'habitats et limiter les ruptures dans le parcours de soins.



Le Conseil Local en Santé Mentale aura pour objectif, avec le concours de différents partenaires, d'améliorer l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

2. Renforcer l'accompagnement médical, psychologique et social des personnes à domicile.



Exemples d'actions :

- Un dispositif d'accompagnement psychologique sera mis en place en partenariat avec Solienka (association de psychologues et psychothérapeutes) et les Centres Municipaux de Santé.
- Un dispositif d'accompagnement spécifique (social, médical et psychologique) a été mis en place à destination des personnes ayant besoin d'un soutien pour l'entretien de l'habitat.

Axe 7 : Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires

L'objectif est de prévenir et de traiter les atteintes à la santé provoquées par les conditions de logement. Trois dimensions seront prises en compte :

1. Les risques pour la santé liés à l'insalubrité dans l'habitat
2. La prévention de l'exposition des enfants et des femmes enceintes au plomb des anciennes peintures de l'habitat ainsi que par d'autres sources éventuelles.

3. La précarité énergétique : les effets recherchés sont limités pour l'instant aux pathologies induites par des moisissures et aux risques neurologiques liés à l'exposition au monoxyde de carbone.



Exemple d'actions :

Des actions de prélèvements de moisissures dans l'habitat seront réalisées afin de déterminer si elles sont susceptibles de provoquer des pathologies spécifiques.

Axe 8 : Prévenir les risques technologiques et environnementaux

1. Acquérir une meilleure connaissance des sources de pollution à Montreuil et développer une médiation entre les habitants et les entreprises avoisinantes en cas de risques potentiels.
2. Approfondir l'évaluation des risques de pollution sur le site des murs à pêches et en informer les habitants.



Exemples d'actions :

- Des listes de plantes dépassant les normes sanitaires ont été définies dans le secteur des murs à Pêches suite à une étude entre 2008 et 2010.
- Un arrêté d'interdiction de consommation de certaines plantes a été pris et a été diffusé aux jardiniers de ce secteur.

Axe 9 : Favoriser l'accès aux droits et à la couverture de santé

1. Renforcer le réseau d'acteurs intervenant sur les questions d'accès aux droits et à la couverture de santé.

2. Réaliser des outils et des supports d'information sur l'accès aux droits. (ex. Actualisation de l'annuaire santé, guide local sur l'accès aux droits...).

3. Mettre en place une consultation, au sein des Centres Municipaux de Santé (CMS), axée sur la prévention pour faciliter le processus d'insertion des personnes en situation de grande précarité.



Exemple d'actions :

L'annuaire santé des professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes) a été actualisé sur le site Internet de la ville :

www.montreuil.fr/offredesoins



Axe 10 : Renforcer la prévention des addictions

Mener des actions de prévention en milieu scolaire et renforcer la sensibilisation aux conduites addictives et aux comportements à risques par la constitution d'un réseau et des actions de formation.



Exemple d'actions :

Durant l'année scolaire 2012-2013, un médecin des Centres Municipaux de Santé interviendra 1 à 2 fois par mois dans des collèges de la ville afin de sensibiliser les adolescents aux risques de la consommation des substances addictives telles que le tabac et l'alcool.

Axe 11 : Améliorer l'offre de soins

1. Développer l'éducation thérapeutique des patients atteints de maladie chronique.

2. Renforcer le fonctionnement de la Maison Médicale de Garde. Depuis février 2012, elle est ouverte les samedis de 12h00 à 20h00 et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 20h00.



La Maison médicale de garde est un service supplémentaire assuré par l'Amicale des Médecins de Montreuil conçu pour remédier à l'afflux aux urgences hospitalières de personnes qui ne relèvent pas d'une prise en charge lourde.



Les Centres Municipaux de Santé ont pour objectif de soigner, de réaliser des actions de santé publique et de mettre l'accent sur un meilleur accompagnement des patients atteints de maladie chronique. La participation des habitants sera recherchée à travers la création d'un comité d'usagers au Centre Municipal de Santé Tawhida Ben Cheikh.



Exemple d'action :

Ateliers d'éducation thérapeutique sur le diabète dans les Centres Municipaux de Santé.

Axe 12 : Développer des approches territorialisées et coopératives avec les habitants

Développer des projets de santé avec des habitants grâce à des actions de proximité dans les quartiers et des rencontres thématiques (VIH-SIDA, nutrition, bucco-dentaire, santé des migrants, réseau santé précarité...).



L'objectif est de réduire les inégalités de santé à la fois sociales et géographiques, notamment au travers de la démarche **Atelier Santé Ville**.

Du Plan Local de Santé Publique au Contrat Local de Santé

2008 :

Début de la concertation sur le Plan Local de Santé Publique (PLSP) : une démarche coopérative associant les habitants et les acteurs de santé.

21 juillet 2009 :

Loi «Hôpital, Patients, Santé et Territoires» qui définit les objectifs et le cadre du Contrat Local de Santé

2010-2011 :

Poursuite de la concertation.

Octobre 2011 :

Conférence Locale de Santé.

29 mars 2012 :

Adoption du Contrat Local de Santé en Conseil Municipal.

13 septembre 2012 :

Signature du Contrat Local de Santé défini pour 1 an en vue du contrat définitif pour 5 ans.

Renseignements

Pour plus d'informations :

Courriel : clsante@montreuil.fr

Retrouver le CLS dans son intégralité :

www.montreuil.fr/clsante

